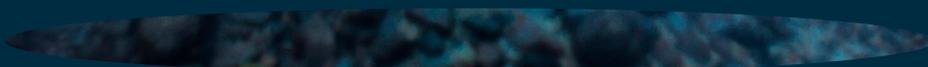


# LA LETTRE DE L'ALLOCATION D'ACTIFS

De vous à nous.  
Pour aller plus loin sur l'allocation d'actifs.  
Le point de vue de nos experts.



Décembre 2024

Communication publicitaire destinée au réseau Afer



**Ofi invest**  
Asset Management



**Said BELBACHIR**

DIRECTEUR COMMERCIAL RÉSEAUX  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT



**Une grande incertitude s'est dénouée cet automne,**

et pas la moindre. Nous connaissons désormais le nom de l'homme le plus puissant du monde : Donald Trump.

En dehors de toute considération politique, il faut avouer que le dénouement de cette échéance a été plutôt bien accueilli par les marchés.

Cette nouvelle de taille est un bon prétexte pour se replonger dans les allocations. C'est ainsi le moment de reconsidérer certaines opportunités en espérant que les marchés ne se « Trumpent » pas.

**Bonne lecture !**

## SOMMAIRE

- Le point éco
- Stratégie d'allocation d'actifs
- Le coin de l'ESG
- Le coin de l'immobilier
- Le coin du non coté
- Multi-actifs : idées d'investissements
- Le fonds du trimestre **Afer-Sfer**





# LE POINT ÉCO

## NOTRE SCÉNARIO CENTRAL



Le mois de novembre a apporté des évolutions politiques et économiques importantes des deux côtés de l'Atlantique.

Aux États-Unis, les Républicains ont gagné les deux chambres du Congrès, clarifiant l'horizon politique. Les nominations de l'équipe de Donald Trump, notamment Scott Bessent au Trésor, ont rassuré les marchés sur une certaine orthodoxie budgétaire. Les baisses d'impôts et la dérégulation annoncées devraient soutenir les actions américaines à court terme, bien que des risques de déception existent si les mesures tardent à être mises en œuvre. En Europe, la situation politique est plus incertaine. En Allemagne, la chute de la coalition et les élections anticipées en février créent des incertitudes sur la politique économique future. En France, la chute du gouvernement et la fragmentation de l'Assemblée nationale compliquent la visibilité politique, alors que la trajectoire budgétaire est préoccupante.

Cette divergence entre les États-Unis et l'Europe devrait se maintenir à court terme. La Réserve fédérale américaine (FED) pourrait ralentir ses baisses de taux en 2025, tandis que la Banque centrale européenne (BCE) pourrait aller plus loin dans son assouplissement monétaire. Le rendement du Treasury américain à 10 ans pourrait augmenter, offrant une opportunité d'achat, tandis que le Bund allemand devrait rester orienté à la baisse.

**Les entreprises américaines devraient bénéficier des baisses d'impôts et de la dérégulation, justifiant une surpondération des actions américaines. En Europe, nous restons neutres sur les actions, en attendant une clarification des risques politiques et géopolitiques en 2025.**

[>>> LIRE LA SUITE](#)

### AVERTISSEMENT

Nos vues sur les classes d'actifs fournissent un cadre de discussion large et prospectif qui sert de guide aux discussions entre les équipes d'investissement d'Ofi Invest Asset Management. L'horizon d'investissement de ces vues est à court terme et peut évoluer à tout moment.

La politique d'allocation présentée concerne les fonds multi-actifs gérés par Ofi Invest Asset Management (y compris les fonds profilés). Cette politique de gestion ne constitue donc pas une indication pour construire une allocation de long terme d'un client.

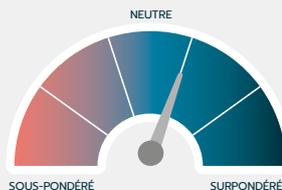


[Le résumé des marchés en vidéo](#)

## NOS VUES DU MOIS DE DÉCEMBRE

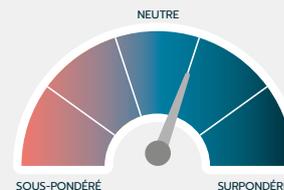
### OBLIGATIONS

Le cycle de baisse des taux de la BCE et de la FED se poursuit. Les marchés obligataires ont affiché des performances positives<sup>1</sup> en novembre grâce à la baisse des taux souverains et des taux swaps<sup>2</sup>. Nous avons réduit la durée<sup>3</sup> après ce mouvement, tout en gardant un léger biais long sur les taux. Le crédit reste stable, avec une neutralité sur le crédit « Investment Grade » et le crédit spéculatif à haut rendement (« High Yield »)<sup>4</sup>. Les obligations du secteur privé continuent d'être attractives pour le portage<sup>5</sup>, avec un ajustement en faveur des émetteurs notés A ou BB.



### ACTIONS

Bien que les valorisations en Europe soient plus attractives, la dynamique économique actuelle nous incite à privilégier les actions américaines. Cependant, il est crucial de rester vigilant face à une possible déception sur les valeurs technologiques, qui pourrait déstabiliser les marchés. La volatilité<sup>6</sup> demeure un facteur clé, particulièrement en raison des incertitudes politiques en France et du contexte international. Des opportunités d'achat pourraient ainsi émerger lors de baisses de marché, comme observé en août avec le « flash krach » japonais. En Asie, la Chine et les autres marchés de la région restent à des niveaux attractifs.



**1** – Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. **2** – Swaps : le swap ou échange de flux financiers est un contrat établi entre deux parties afin d'échanger un flux financier contre un autre flux, selon un échéancier fixé à l'avance. **3** – Durée : durée de vie moyenne pondérée d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations exprimée en années. **4** – Crédit « Investment Grade »/« High Yield » : les obligations « Investment Grade » qualifient des obligations émises par les emprunteurs les mieux notés par les agences de notation. Selon le classement de Standard & Poor's ou Fitch, leurs notes vont de AAA à BBB-. Les obligations spéculatives « High Yield » (haut rendement) ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés. **5** – Portage : consiste à conserver des titres obligataires en portefeuille pour profiter de leur rendement, éventuellement jusqu'à leur échéance. **6** – Volatilité : calcul des amplitudes des variations du cours d'un actif financier. Plus la volatilité est élevée, plus l'investissement sera considéré comme risqué. *Achevé de rédiger le 6 décembre 2024.*



# STRATÉGIE D'ALLOCATION D'ACTIFS

## LA MODE EST UN ÉTERNEL RECOMMENCEMENT, QU'EN EST-IL DE L'INVESTISSEMENT ?

Si on m'avait posé la question « citez-moi deux choses qui vous ont marqué dans les années 90 ? », j'aurais sans hésitation répondu « la coupe du monde de football en 1998 et la création des fonds multi-actifs ». Il faut reconnaître qu'une des deux réponses était plus évidente que l'autre mais c'est bien de la seconde dont nous allons parler aujourd'hui.

Commençons tout d'abord par corriger, les fonds multi-actifs (qu'on appelle aussi fonds patrimoniaux, fonds profilés...) n'ont pas été créés dans les années 90 puisque l'on retrouve ce type de gestion dès la fin des années 60. L'idée de ces produits est plutôt simple et reprend le concept de base de la diversification d'un portefeuille en utilisant et en assemblant au sein d'un même fonds toutes les grandes classes d'actifs (les actions, les obligations, le monétaire, etc.) dans l'objectif d'atténuer le risque et la volatilité du marché.

Le comportement des classes d'actifs étant hétérogène, et parfois complémentaire en fonction des cycles économiques, un fonds multi-actifs offre ainsi la capacité de piloter son allocation pour s'adapter au marché.

Qu'il s'agisse de faire fructifier son capital ou de générer des revenus, chaque



**Abdel CHABANE**

DIRECTEUR COMMERCIAL ADJOINT  
RÉSEAUX  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

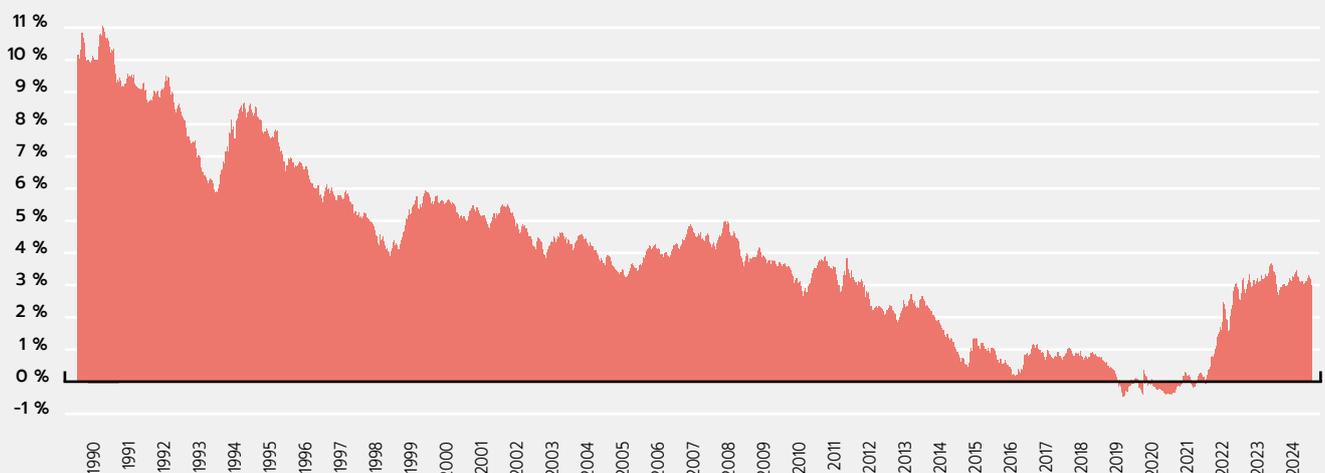
investisseur pouvait y trouver son bonheur. C'est pourquoi ces solutions ont connu un fort succès au début des années 90 avec la démocratisation des produits d'épargne collective. La recette du succès est simple, un moteur de performance lié à la sélection des titres actions et des titres obligataires, et un moteur de performances lié à l'allocation tactique entre chacune des poches. Seulement, la décennie 2010-2020 a marqué un grand tournant dans la vie des fonds diversifiés. En cause, une croissance lente

et une inflation faible en zone euro qui obligent les banquiers centraux à mettre en place des politiques monétaires non conventionnelles et poussent les rendements des obligations d'État à des niveaux inédits en territoire négatif (cf. graphique).

Vous conviendrez qu'avec un moteur sur deux en panne, la recherche de performance des fonds profilés se transforme rapidement en mission impossible. Cependant, cette décennie malheureuse pour la gestion multi-actifs n'aura pas été vaine puisqu'elle a poussé les gérants à se réinventer et à se renouveler pour faire preuve de davantage d'agilité et d'opportunisme dans leur style de gestion.

La suite de l'histoire, vous la connaissez : la crise Covid et la lutte contre l'inflation poussent les taux d'intérêt des pays européens vers des niveaux de nouveau attractifs (cf. graphique). Une aubaine pour la gestion diversifiée qui profite du retour du moteur taux, qui joue de nouveau (grâce à son rendement régulier) son rôle d'amortisseur face à la volatilité des actions. Il serait donc temps de ressortir sa vieille sacoche - banane que l'on croyait démodée et de remettre des fonds multi-actifs en portefeuille.

### ÉVOLUTION DU TAUX 10 ANS FRANÇAIS (OAT) DEPUIS 1990



Source : Ofi Invest Asset Management, Bloomberg, au 03/12/2024.



## ÉCLAIRAGE

# LE COIN DE L'ESG

## LA RÉGLEMENTATION À L'ASSAUT DU GREENWASHING

**L'investissement socialement responsable et sa réglementation reconnaissent désormais que certaines activités économiques, voire certains secteurs, ne sont plus en ligne avec nos limites planétaires et, pour cette raison, ils ne peuvent plus faire partie d'une stratégie durable.**

### DIRECTIVE DE L'ESMA SUR LES NOMS DES FONDS ESG<sup>1</sup> ET NOUVELLE VERSION DU LABEL ISR : QUELS IMPACTS POUR LES FONDS DURABLES À COMPTER DE 2025 ?

L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a dévoilé au mois de mai 2024 un socle de règles minimales afin de réglementer et d'harmoniser l'utilisation des termes liés aux critères ESG ou à la durabilité dans le nom des fonds. Pour les fonds existants, ces règles entreront en vigueur au printemps 2025.

En France, pour les fonds déjà dotés du Label ISR<sup>2</sup>, 2025 sera aussi l'année de l'entrée en vigueur du nouveau référentiel du Label ISR<sup>3</sup>, beaucoup plus exigeant. Ces renforcements de cadre pour lutter contre l'écoblanchiment (*greenwashing*) ne sont pas sans conséquences sur les fonds ESG.

#### 1. LES IMPACTS LIÉS À LA DÉNOMINATION DES FONDS ESG

Les nouvelles règles de l'ESMA prévoient qu'une part minimale de 80 % des investissements des fonds ESG soit liée à leur stratégie.

Ainsi, les fonds comprenant les dénominations « ESG », « environnemental », « à impact » et « durable » doivent se référer aux exclusions du *Paris Aligned Benchmark* (PAB)<sup>4</sup>, indice qui comprend des exclusions sectorielles et normatives (armes controversées, tabac, non-respect des principes du Pacte mondial et des principes directeurs de l'OCDE, etc.) et l'exclusion des énergies fossiles. Les fonds qui utilisent les termes « transition », « social » ou « gouvernance »



**Valérie DEMEURE**

DIRECTRICE DE L'ANALYSE ESG  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

peuvent, quant à eux, se contenter des exclusions sectorielles et normatives du *Climate Transition Benchmark* (CTB)<sup>4</sup>.

Ces changements ne sont pas sans conséquences. Selon Morningstar, avec ces nouvelles règles, plus de 1600 fonds ESG ou durables devraient soit changer de nom, soit revoir leurs allocations d'actifs, ce qui aura inévitablement un impact sur le marketing et la vente de ces produits financiers mais devrait permettre aux épargnants d'éviter de trouver dans les fonds supposés verts ou vertueux des entreprises controversées.

#### 2. LES IMPACTS LIÉS AUX FONDS DISPOSANT DU LABEL ISR FRANÇAIS

En France, le nouveau référentiel du Label ISR, champion des labels de finance durable au niveau européen avec 800 milliards d'euros estampillés « investissement socialement responsable », selon Bercy, renforce aussi significativement ses exigences en matière de durabilité.

Entré en vigueur en 2024 pour les nouveaux fonds, le référentiel du label dans sa troisième version s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les fonds déjà dotés du Label ISR.

Le nouveau référentiel prévoit :

- l'exclusion des entreprises impliquées dans les énergies fossiles ;
- la publication des plans de transition

des entreprises issues des secteurs à fort impact climatique, représentant au moins 15 % des entreprises du portefeuille ;

- l'exclusion de 30 % des fonds ou des entreprises ayant les notes ESG les plus faibles de l'univers d'investissement initial ;
- plus de transparence sur la pondération de chacun des trois piliers E, S et G dans la notation des entreprises ;
- le pilotage d'indicateurs d'incidences négatives, permettant de comprendre les risques de durabilité auxquels peuvent faire face les émetteurs en portefeuille ;
- une politique d'engagement et de dialogue accrue avec les entreprises investies, qui doit démontrer son efficacité.

Tout comme pour les règles de l'ESMA, l'exclusion des énergies fossiles dans les fonds labélisés impacte 45 % des fonds qui disposaient du label jusqu'à présent, selon une étude de Morningstar publiée fin 2023<sup>5</sup>. Cette même étude estimait que les cessions pour se mettre en conformité pourraient atteindre plusieurs milliards d'euros, même si certains gérants avaient d'emblée fait le choix d'exclure les énergies fossiles de leurs fonds labélisés.

Le changement considéré comme le plus radical par les gérants concerne la sélectivité, le nombre de titres investissables étant significativement réduit du fait de ces nouvelles règles, avec des impacts différents selon les classes d'actifs, et des questions sur la capacité à maintenir les objectifs de performance<sup>5</sup>. Cette réduction des univers investissables devrait aussi se traduire *in fine* par une réduction du nombre de fonds labélisés et impacter la sélection des fonds.

**Il n'empêche que les acteurs du secteur s'accordent sur le fait que cette nouvelle version du label est plus cohérente avec les attentes du grand public par rapport aux critères de durabilité et que, pour les réseaux de distribution, ce label permet de garantir une offre ISR consistante et en conformité avec la législation européenne et nationale sur l'investissement responsable.**

1 – ESG : Environnement, Social, Gouvernance. 2 – Investissement socialement responsable. 3 – Nouveau référentiel du Label ISR. 4 – Pour plus de détails, veuillez consulter le site de l'AFG. 5 – En savoir plus : L'impact de la réforme du label ISR.



## ÉCLAIRAGE

# LE COIN DE L'IMMO

## VERS UN NOUVEAU CYCLE IMMOBILIER



**Alors que la BCE multiplie les baisses de taux directeurs depuis juin dernier, les marchés immobiliers n'ont, pour l'instant, pas fondamentalement acté ce changement de paradigme. Les opérations d'investissement ou de développement suivent partout des temps longs et ne reflètent donc pas instantanément les inflexions impulsées par les banques centrales. Que peut-on cependant attendre des marchés immobiliers dans cette nouvelle séquence de marché ?**

Pour nous aider à y voir plus clair, nous avons interrogé Cécile Blanchard, Directrice de la Recherche et de la Communication, au sein d'Ofi Invest Real Estate SAS.

**P. B. : Le mouvement de baisse des taux commence-t-il à se traduire dans la valorisation de certains actifs immobiliers ? Et si oui, lesquels ?**

**C. B. :** La baisse des taux directeurs aura eu, selon nous, pour principale conséquence une stabilisation des taux de rendement immobiliers pour les actifs les plus vertueux et les mieux localisés, ceux-là mêmes qui bénéficient en outre de loyers toujours orientés à la hausse.

Si les prix de ces actifs, dits « prime », semblent avoir atteint leur point bas, ceux pour les biens localisés en dehors des meilleurs secteurs géographiques, en particulier les bureaux en périphérie, accusent encore des baisses sensibles. Les nouveaux usages issus de la crise du Covid-19 ont permis de diminuer parfois considérablement les m<sup>2</sup> consommés par les entreprises et de questionner profondément la place du travail au bureau dans le quotidien des salariés. En outre, le progressif départ à la retraite des baby-boomers raréfie de fait la population active et accentue la pression d'attirer les meilleurs talents d'une génération aux aspirations nouvelles. La demande des entreprises se concentre donc vers les zones de marché les plus centrales et accessibles. En Île-de-France par exemple, Paris cumule la moitié des transactions locatives de bureaux depuis le début de l'année, une première depuis 30 ans. Les actifs se trouvant en périphérie des secteurs



**Pascal BAUDIN**  
RESPONSABLE  
PRODUITS ET MARKETING,  
OFI INVEST REAL ESTATE SGP



**Cécile BLANCHARD**  
DIRECTRICE DE LA RECHERCHE  
ET DE LA COMMUNICATION,  
OFI INVEST REAL ESTATE SAS.

recherchés pâtissent à l'inverse d'une vacance chronique que les baisses parfois substantielles des valeurs locatives ne parviennent pas à résorber.

**P. B. : Au-delà des bureaux bien localisés, quels secteurs jouissent de tendances de long terme favorables selon vous ?**

**C. B. :** Nous voyons revenir progressivement les investisseurs institutionnels sur les marchés immobiliers européens. Ces acteurs s'intéressent aujourd'hui en priorité aux actifs logistiques (qui représentent un tiers des engagements depuis le début de l'année 2024), qu'il s'agisse d'entrepôts de grande taille ou de plus petite taille dits « du dernier kilomètre », en proche périphérie des grands bassins de consommation. En effet, les besoins

en stockage se sont nettement renforcés ces dernières années, portés par le développement rapide de l'e-commerce, alors que la disponibilité foncière s'avère toujours plus restreinte. De même, le résidentiel, qui s'appuie sur des tendances démographiques et sociologiques de long terme, attise l'appétit des investisseurs, d'autant que les mises en chantier sont peu nombreuses, accentuant la rareté de nouveaux logements dans les marchés les plus tendus. Dans tous les cas, il s'agit de produits bien localisés et bien positionnés dans leurs secteurs.

**P. B. : Dans cette perspective de potentielle reprise, quels sont les éléments à surveiller particulièrement ?**

**C. B. :** Alors que les taux de rendement prime semblent retrouver un niveau acceptable par les investisseurs, la dégradation du contexte économique pourrait bien réduire l'activité des entreprises et contraindre leur rentabilité. Les marchés locatifs pourraient ainsi perdre en dynamisme et entraîner un ralentissement de la hausse des loyers prime voire leur stabilisation. Pour autant, la demande devrait continuer à se concentrer majoritairement sur les meilleurs secteurs, là où l'offre, en particulier celle des biens neufs particulièrement recherchés par les utilisateurs, est la plus limitée. Ils devraient donc jouir d'une meilleure rentabilité sur le long terme car ils bénéficieront d'une re-compression plus forte de leur taux de rendement.





## ÉCLAIRAGE

# LE COIN DU NON COTÉ

## À LA DÉCOUVERTE DES INFRASTRUCTURES

**Les infrastructures non cotées sont une classe d'actifs résiliente, diversifiée et exposée aux tendances d'avenir.**

Chaque jour, nous utilisons tous des infrastructures : routes, réseau électrique, fibre optique, hôpitaux sont essentiels au bon fonctionnement de nos sociétés. Une infrastructure est un actif physique avec un usage défini, qui génère des flux de trésorerie stables basés sur des projections de prix et de volumes. Son fonctionnement est le plus souvent encadré par des réglementations et des contrats de long terme. Certaines d'entre elles occupent des situations proches du monopole : réseaux routiers, ou encore centrales hydroélectriques. Ces caractéristiques donnent une visibilité sur la trajectoire de revenu et de création de valeur, rendant ces actifs éligibles à un financement de long terme.

Ces projets peuvent être affectés par l'évolution de la réglementation ou encore par les risques climatiques et physiques. Cependant, un certain nombre de « mégatendances » telles que la digitalisation, la décarbonation ou l'évolution démographique soutiennent ce secteur.



**Xavier LE BLAN**

DIRECTEUR GESTION PRIVÉE,  
SWEN CAPITAL PARTNERS

Par ailleurs, les infrastructures jouent un rôle majeur dans la transformation et la transition vers une économie plus respectueuse de la planète, à l'instar des infrastructures d'énergies plus durables : unité de production de biogaz, énergie solaire ou encore l'hydrogène vert, qui accélèrent la décarbonation de notre mode de vie et favorisent la souveraineté énergétique. Les transports, premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, et le traitement des déchets nécessitent aussi un certain nombre d'évolutions.

Malgré la présence des acteurs publics, les besoins colossaux de financements des infrastructures nécessitent l'intervention des capitaux privés, ainsi près de 100 000 milliards de dollars d'investissement sont attendus au niveau mondial d'ici 2040, selon le Global Infrastructures Hub.

### INTÉGRER DES ACTIFS TANGIBLES ET ESSENTIELS À SON ÉPARGNE DE LONG TERME

L'investissement en infrastructures non cotées est relativement récent, d'une vingtaine d'années, même si assez parlant pour chacun, puisqu'il adresse nos besoins en eau, en énergie, en mobilité etc., et repose sur des actifs tangibles et essentiels.

Historiquement, les infrastructures présentent une faible corrélation avec les autres classes d'actifs, notamment cotés, avec un couple rendement-risque attractif ainsi qu'une importante résilience dans les cycles économiques défavorables et notamment dans les périodes inflationnistes, du fait de contrats souvent indexés.

Les investisseurs institutionnels (assureurs, fonds de pension, etc.) sont déjà familiers avec cette classe d'actifs, son couple rendement/risque et sa stabilité sont des atouts pour leurs allocations.

Comme pour l'ensemble des classes d'actifs non cotées, envisager un investissement en infrastructures et en tirer l'ensemble des bénéfices ne peut se faire qu'à long terme, et s'accorde particulièrement à la constitution d'une épargne retraite ou de long terme.

Généralement, une exposition à la classe d'actifs se fait via des fonds (FCPR, FPS Eltif...), souvent bloqués sur 10 ans. Certaines solutions d'investissement se déclinent en version « evergreen » et permettent de souscrire ou sortir du fonds dans des conditions de liquidité facilitées (e.g. périodes de blocage ou de pénalité sur les détentions inférieures à 5 ans).

**Pour les investisseurs particuliers souhaitant s'exposer à cette classe d'actifs, il est essentiel de bien comprendre l'ensemble des dynamiques des infrastructures et de se faire accompagner par un conseiller.**





## ÉCLAIRAGE

# MULTI-ACTIFS : IDÉES D'INVESTISSEMENTS

## À LA RECHERCHE DE CONVEXITÉ : TIRER PROFIT DE LA NON-LINÉARITÉ

Notre équipe de gestion multi-actifs analyse de manière continue les marchés financiers afin de s'adapter aux différentes dynamiques. Avec une approche proactive, l'équipe est engagée dans la recherche constante de nouvelles idées d'investissement offrant ainsi des solutions aux évolutions du paysage financier.

Installons-nous le plus confortablement possible et imaginons, l'espace d'un instant, un portefeuille qui ne se contente pas de réagir simplement aux mouvements du marché mais qui pourrait les anticiper et les piloter de manière ciblée. Un portefeuille capable de transformer des variations modérées en opportunités tout en limitant les pertes dans des situations extrêmes. Cela peut paraître idéaliste, presque irréaliste, et il est essentiel de rappeler ici, qu'aucune performance ne peut exister sans le risque qui l'accompagne. Pourtant, un mécanisme permettrait de s'en approcher. Ce Graal de l'optimisation financière porte un nom : la convexité.

Incertitude politique, problématique budgétaire, tensions géopolitiques mondiales... nous évoluons actuellement dans un contexte relativement anxiogène où les marchés pourraient réagir de manière imprévisible. Dans ce monde où la finance devient tout sauf linéaire, comprendre et exploiter la convexité devient une compétence essentielle dans la construction de stratégies résilientes.

### Mais au fait, quand on parle de convexité, à quoi fait-on référence ?

La convexité, en finance, est un concept clé pour appréhender les variations



**Thomas TRONEL, CFA**  
SPÉCIALISTE PRODUITS MULTI-ACTIFS  
ET TAUX  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

non-linéaires d'un actif ou d'un portefeuille. Elle montre que la variation d'un instrument financier ou d'un portefeuille par rapport à un changement du marché n'est pas strictement proportionnelle.

Pour illustrer cette convexité, imaginez une route droite et une route sinueuse. Si vous roulez sur une route parfaitement droite, votre trajet est prévisible : la distance parcourue et la vitesse sont proportionnelles au temps. En revanche, sur une route sinueuse, il y a des virages : le temps pour atteindre une destination dépend de la manière dont vous négociez ces courbes. La convexité, en

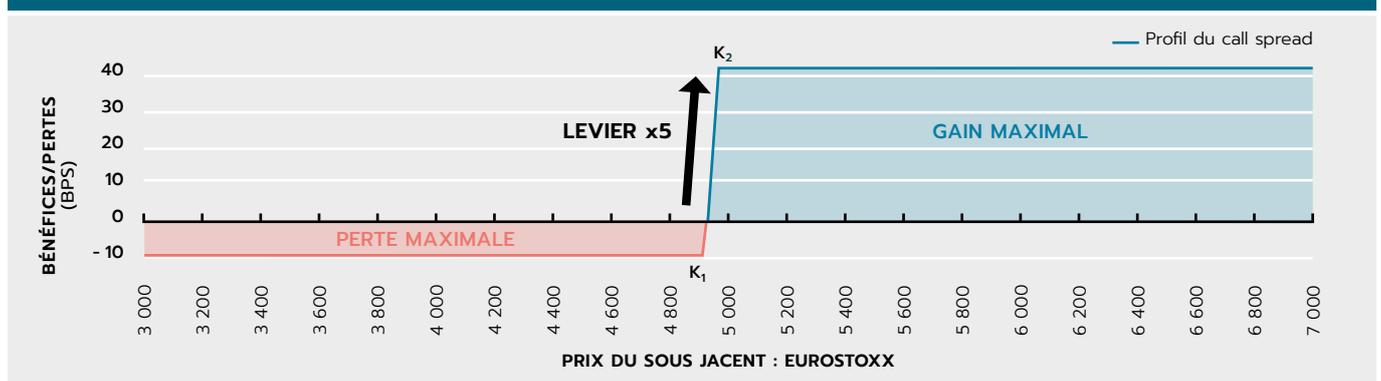
finance, représente justement ces « courbures » dans la relation entre les variables financières comme le rendement ou le prix. Ainsi, grâce à la convexité, si le prix d'un actif bouge de 1, notre gain ou notre perte peut bouger de manière accélérée ou ralentie.

### Comment implémenter cette convexité dans nos portefeuilles multi-actifs ?

Grâce au comportement que nous venons d'expliquer, le phénomène de convexité peut devenir un véritable levier pour optimiser nos portefeuilles multi-actifs. Pour l'exploiter, nous intégrons dans nos différents fonds des stratégies optionnelles appelées « Call Spread » ou « Put Spread ». Ces stratégies permettent de cibler des zones spécifiques de gains tout en limitant les pertes et en maîtrisant les coûts (cf. exemple ci-dessous).

En complément de notre allocation directionnelle, ces stratégies optionnelles apportent de la convexité à nos portefeuilles. Ainsi, la convexité ne se limite pas à une fonction d'équilibre ou de protection : elle devient un art, celui de transformer les secousses en opportunités et de capturer les bénéfices là où d'autres ne perçoivent que des risques.

### STRATÉGIE DU CALL SPREAD



Achat option call  
Prix d'exercice  $K_1$  : 4 950  
échéance 31/12/2024

Vente option call  
Prix d'exercice  $K_2$  : 5 000  
échéance 31/12/2024

SRI\*: (4/7)



CATÉGORISATION

SFDR<sup>1</sup> :

ARTICLE 6

# SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE FLEURONS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Afer-Sfer est un fonds multi-actifs qui permet à l'épargnant de diversifier ses investissements tout en participant au développement de l'économie française. Le fonds investit minimum 60 % en actions, principalement françaises, et 40 % maximum en obligations.

## POURQUOI INVESTIR ?

# 1

### Un fonds multi-actif : importance de la diversification

- **Optimisation des sources de rendement**, le portefeuille est investi sur de **nombreuses classes d'actifs** : actions, obligations, instruments du marché monétaire et parts ou actions d'OPC<sup>2</sup>.
- **Allocation** : 65 % en actions et 35 % en obligations.

# 2

### Accompagner les dynamiques de marché

- **Piloter son allocation pour s'adapter aux différentes phases de marché** grâce à la complémentarité des classes d'actifs.
- **Une gestion réactive** pour saisir les opportunités sur le court terme.

# 3

### Participer au développement de l'économie française

La poche actions d'Afer-Sfer est principalement investie en France<sup>3</sup>, allouant ainsi du capital aux entreprises nationales.

- Tout investissement comporte des risques : risque actions, risque de crédit, risque de taux, risque résultant d'une allocation d'actifs.

Le souscripteur est soumis au risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le fonds pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

LE FONDS  
DU TRIMESTRE | AFER-SFER

## QU'EST CE QU'UN FONDS MULTI-ACTIFS ?

Un fonds multi-actifs est un fonds investissant dans différentes classes d'actifs financiers (actions, obligations...) ou différents supports (OPCVM<sup>4</sup>, titres en direct...).

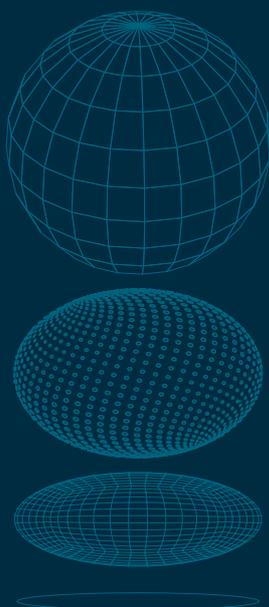
### LES DEUX ASPECTS CLÉS D'UN FONDS MULTI-ACTIFS

**1** – Multiplier le nombre et la nature des supports d'investissement en combinant des actifs risqués comme les actions, avec des actifs moins risqués, comme les obligations.

**2** – Équilibrer le risque supporté par l'investisseur : capter la dynamique des actifs risqués tout en bénéficiant de la résilience des actifs plus défensifs.

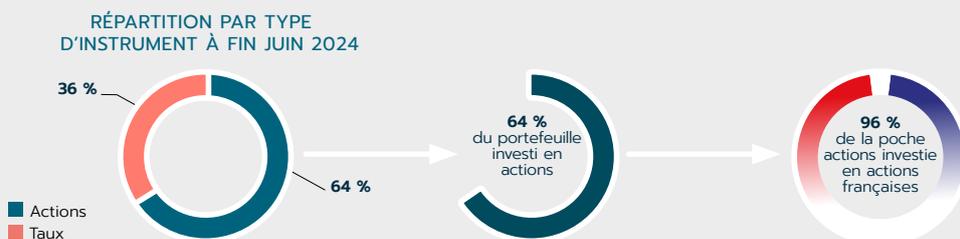
\*SRI : L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

<sup>1</sup> – Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. <sup>2</sup> – Source : Ofi Invest Asset Management. <sup>3</sup> – Sur la partie actions, les émetteurs sélectionnés relèvent de la France et, dans la limite de 10 % de l'actif net, d'autres pays de l'Union européenne. <sup>4</sup> – Organisme de placement collectif à valeurs mobilières.



## PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

### UNE POCHE ACTION PRINCIPALEMENT INVESTIE EN FRANCE



Investir en actions françaises c'est allouer du capital à des entreprises pour leur développement et bénéficier de la croissance potentielle des fleurons de notre économie.

Source : Ofi Invest Asset Management au 30/06/2024.  
Afer-Sfer est majoritairement investi en actions françaises et obligations de la zone Euro ou de l'Union européenne.  
La répartition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

### EXEMPLE DE SOCIÉTÉ ÉTUDIÉE<sup>5</sup> : SAINT-GOBAIN – CONCEVOIR, PRODUIRE ET DISTRIBUER DES MATÉRIAUX DEPUIS 1665



Fondée sous le règne de Louis XIV, la manufacture royale installe son site principal de production dans un petit village du Nord-Est, dont elle porte le nom aujourd'hui. Avec 350 ans d'histoire, Saint-Gobain s'impose comme un acteur incontournable du bâtiment et de l'industrie.

#### ACTEUR FRANÇAIS AU RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Acteur historique du tissu industriel français, Saint-Gobain est désormais implanté dans 75 pays avec des positions de leader européen et mondial dans tous ses métiers.

#### ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Le Groupe s'est donné pour objectif de devenir le leader mondial dans la construction légère et durable et repositionne ses activités pour accélérer la transition vers le bâtiment de demain. Avec le développement d'innovations, les solutions proposées par Saint-Gobain permettent de décarboner 2/3 des émissions des bâtiments.

#### L'HUMAIN AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

Saint-Gobain est un acteur engagé socialement, favorisant la diversité avec un objectif en 2025 de 25 % de femmes cadres dirigeantes et 30 % de femmes au Comex. Elle accompagne la formation des artisans et ses clients, pour obtenir la certification RGE, « Reconnu Garant de l'Environnement ».

Source : Saint-Gobain, 2023.

NOM DU FONDS | **AFER-SFER**

CODE ISIN (PART C/D) | **FR0000299364**

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE | **65 % CAC40** (cours de clôture, dividendes réinvestis) | **+ 35 % JPM EMU** (cours de clôture, coupons réinvestis)

HORIZON D'INVESTISSEMENT | **8 ANS**

FRAIS D'ENTRÉE MAXIMUM TTC<sup>6</sup> | **4 % MAXIMUM**. Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'Afer auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Épargne Retraite

FRAIS DE GESTION FINANCIÈRE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES MAXIMUM TTC (PART C/D) | **0,95 %**

COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM TTC(2) | **DE 2,40 A 36 EUROS** (selon le pays) prélevées sur chaque transaction

COMMISSIONS DE SURPERFORMANCE | **-**

Veuillez vous référer au prospectus pour les risques principaux et caractéristiques détaillées du fonds, disponible sur le site [www.afer.fr](http://www.afer.fr)



<sup>5</sup> – Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.  
<sup>6</sup> – Les commissions de mouvement sont perçues à 100 % par le conservateur.

# UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE, UNE PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN



**Said BELBACHIR**  
06 76 40 68 44

Directeur Commercial Réseaux



**Abdel CHABANE**  
06 24 26 71 98

Directeur Commercial Adjoint Réseaux



**Bertrand CONCHON**  
07 78 13 19 79

Directeur Commercial Adjoint CGPI



**Gauthier DUVAL**  
06 79 65 14 51

Responsable Commercial CGPI



**Guillaume TAEK**  
06 79 64 57 83

Responsable Animation Réseaux



**Olivier LAVERDURE**  
06 24 94 66 73

Responsable Commercial Réseaux

VOS CONTACTS

## Suivez-nous sur les réseaux sociaux



### AVERTISSEMENT IMPORTANT

Achevé de rédiger le 12/12/2024.

Les équipes sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Cette communication est uniquement destinée au réseau Afer.

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément 92012 - n° TVA intracommunautaire FR. 51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342. Avant tout investissement dans les fonds présentés dans la communication publicitaire, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays.

Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant.

Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le Document d'Information Clé (DIC) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et remis à la souscription; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Ofi Invest Asset Management. © Freepik - Shutterstock. FA24/0370/10122025